



REGIES DE QUARTIER

POUR UNE AUGMENTATION IMMÉDIATE ET MINIMUM de 6 % DES SALAIRES

En mars 2023, la FNAS FO n'a pas voulu signer la proposition d'accord relevant la valeur du point de la Branche qui était loin de notre revendication d'au minimum une augmentation à hauteur de l'inflation. Les organisations syndicales, CFDT, CGT, et Solidaires, nous ont retrouvé sur cette revendication.

Le SERQ, Syndicat des Employeurs des Régies de Quartier, a donc pris une décision unilatérale de 1 % d'augmentation au 1^{er} mars avec un engagement d'une clause de revoyure au 1^{er} juin 2023.

Aujourd'hui, l'inflation s'avère toujours aussi importante pour s'établir à 5,9 % en avril 2023.

FO Action Sociale avec la CFDT, la CGT et Solidaires ont décidé avant la commission paritaire du 1^{er} juin d'adresser un courrier commun au Président de la Commission Paritaire de Négociation, membre du syndicat employeur. Elles lui ont fait part, dans l'unité, de l'urgence de l'augmentation des salaires au regard de la situation des salariés qui s'appauvrissent chaque jour de plus en plus.

Elles revendiquent une augmentation a minima de 6 %, soit la valeur du point à 10,74 euros.

Paris, le 31 mai 2023